



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 96700

Texte de la question

M. Laurent Furst appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir des radios locales associatives. Depuis 2006, leur financement est assuré d'une part par le fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) ; d'autre part par leurs ressources propres et les crédits alloués par les collectivités territoriales. Cependant, depuis deux ans, une baisse de 18 % de l'enveloppe du FSER ainsi qu'une réduction des subventions de collectivités, due à la baisse des dotations de l'État, fragilisent leur équilibre économique. À terme, ce sont 2 600 emplois qui sont menacés. Dans le même temps, les radios locales ont subi les conséquences de mesures décidées par l'État concernant aussi bien le salaire minimum que la complémentaire santé, la prévoyance décès ou encore le financement de la formation professionnelle. Pour remédier à cette fragilisation des radios locales, le syndicat national des radios locales émet plusieurs recommandations : dotation supplémentaire d'un million d'euro du budget FSER pour 2016 ; dotation supplémentaire de deux millions d'euros du même budget en 2017 ; maintien de la banque de programme Sophia, acteur incontournable du financement des radios locales associatives. Il lui demande donc quelles mesures peuvent être mises en place pour assurer l'avenir des radios locales associatives.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication porte une attention toute particulière au tissu exceptionnel de radios associatives dont la France est riche. Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient du soutien du FSER, qui représente en moyenne 40% de leurs ressources. L'action culturelle au plus près des territoires est une priorité, et les radios associatives jouent un rôle central en la matière. Que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les campagnes, leur mission de communication sociale de proximité contribue, souvent de façon décisive, au renforcement du lien social. C'est pourquoi, dans le projet de loi de finances 2017, malgré le contexte particulièrement contraint des finances publiques, le ministère de la culture et de la communication veillera à ce que le FSER bénéficie d'une dotation augmentée, afin de marquer la volonté du Gouvernement de favoriser le développement d'un dispositif qui a fait ses preuves et de soutenir l'économie parfois fragile de ces acteurs, dont la contribution au pluralisme du paysage radiophonique est essentielle. Concernant Sophia, le ministère de la culture et de la communication est particulièrement attentif à l'évolution de la banque de programmes qui se recentre actuellement sur l'information. Son interruption n'est à ce jour envisagée ni par le Gouvernement, ni par la direction de Radio France qui a renoncé à sa cession.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96700

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5676

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8156